



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **22 janvier 2018**

Délibération n° 2018-2539

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Oullins

objet : Requalification du boulevard de l'Yzeron - Convention avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Individualisation de recettes

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vuillien.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Berra (pouvoir à M. Guillard), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Piantoni.

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 22 janvier 2018**Délibération n° 2018-2539**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Oullins

objet : **Requalification du boulevard de l'Yzeron - Convention avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Individualisation de recettes**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 décembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte du projet et situation géographique

L'opération de requalification du boulevard de l'Yzeron fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

Le lit de la rivière Yzeron a fait l'objet de travaux d'élargissement réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC). Ces travaux visent à permettre le passage d'une crue trentennale, puis centennale lorsque d'autres travaux d'aménagement auront été réalisés en amont.

Ces travaux d'élargissement ont entraîné une réduction de l'emprise existante du boulevard de l'Yzeron impliquant les travaux suivants sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon :

- la démolition puis la reconstruction de la passerelle Lionel Terray dont la portée était trop courte pour franchir le lit élargi de l'Yzeron,
- la requalification globale du boulevard de l'Yzeron.

Dans le cadre de la requalification du boulevard de l'Yzeron, la Métropole va réaliser des travaux permettant de déconnecter une partie des eaux pluviales du système d'assainissement unitaire. Ces travaux sont éligibles à l'aide financière de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse qui fait l'objet d'une convention.

II - La convention avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

Le projet de requalification du boulevard de l'Yzeron procède à la déconnection d'eaux pluviales, jusqu'alors collectées dans le réseau unitaire. Il va contribuer ainsi à la lutte contre la pollution pluviale, en réduisant les volumes d'eaux pluviales strictes collectées dans les réseaux unitaires en concourant à leur restitution à la nappe et au cours d'eau. Le montant des différents travaux à mettre en œuvre par la Métropole pour atteindre ces objectifs est estimé à 487 060 € HT.

Le dépôt d'un dossier de subvention et la signature d'une convention d'une subvention avaient été autorisés par délibération n° 2017-1749- du Conseil de la Métropole du 6 mars 2017.

La convention d'aides financières conclue avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse prévoit une subvention accordée à la Métropole d'un montant de 30 % des dépenses effectivement engagées pour la déconnexion des eaux pluviales, et de 15€/mètres carrés de surface désimperméabilisée, plafonnée à 84 105 € net de taxes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation globale de l'autorisation de programme P09 Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 84 105 € net en recettes à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 42 052 € en 2018,
- 42 053 € en 2019 sur l'opération n° 0P09O2731.

2° - La recette d'investissement en résultant, soit 84 105 € net de taxes, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2018 et 2019 - compte 1326 - fonction 844 .

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 janvier 2018.

.